



Liste « **Autonome de Promotion de la Recherche et des Libertés Universitaires** »

Soutenue par FO ESR

De par son autorité morale et son rôle dans les carrières et la vie scientifique, le Conseil National des Universités est au centre des trajectoires des carrières des universitaires (qualifications, promotions, attributions de la PEDR).

Au cours de la mandature écoulée, les membres de la liste « **Autonome de Promotion de la Recherche et des Libertés Universitaires** » ont contribué à une gestion bienveillante, équitable et cohérente dans le temps des différentes missions du CNU.

Pour la prochaine mandature, les candidats de cette liste partagent un ensemble de principes qu'ils s'engagent à respecter.

Premièrement, la recherche constitue une dimension importante du métier des enseignants-chercheurs et nous veillerons à **préserver leur indépendance par le respect des thématiques, des paradigmes et des méthodes de recherche**. Chaque enseignant-chercheur doit pouvoir rester autonome dans le choix de la dynamique et de la trajectoire qu'il souhaite donner à ses activités scientifiques tout au long de sa carrière. Le rayonnement de la recherche sera apprécié non seulement en fonction de l'originalité des questions abordées et de la qualité des publications mais également de ses retombées concrètes et de sa pertinence pour les formations développées dans les Universités.

Deuxièmement, il est inconcevable d'adopter une approche monocritère dans les évaluations des dossiers et des carrières car d'une part, nos fonctions et nos charges sont plurielles et d'autre part, il existe de fortes disparités des exigences en pédagogie et en charges administratives des diplômés entre les universités. Nous nous engageons donc à poursuivre une **gestion digne et respectueuse du corps et des carrières individuelles en prenant toujours en considération les différentes charges du métier d'enseignant-chercheur**.

L'enseignement, la pédagogie et la formation sont des dimensions importantes de nos métiers aux côtés des activités de recherche. Lors des sessions de qualifications, de promotions ou d'évaluations, nous valoriserons donc systématiquement les **dossiers équilibrés couvrant l'ensemble des tâches qui incombent aux enseignants-chercheurs** en matière de d'enseignement, de création ou de pilotage de diplômés, de recherche, de publications d'ouvrages et de responsabilités collectives.

Troisièmement, nous agissons en faveur de la **stabilisation et du renforcement de la section 05** en refusant toutes propositions visant à la diviser ou à la réduire. Une section unique et forte est le meilleur garant de la visibilité, de la crédibilité et du respect de la science économique et des économistes français au niveau national et international.

Enfin, nous sommes clairement attachés au **maintien d'un CNU disciplinaire** car les universitaires ne doivent et ne peuvent être évalués que par leurs pairs, majoritairement élus, dans le cadre de notre discipline. Nous veillerons à ce que **le CNU ne soit pas dépouillé de ses prérogatives**.